

Règlement de la « Bourse aux Loisirs Solidaire »

organisée par l'Association Socioculturelle Courteline (août-septembre 2016)

Article 1 : Modalités générales

La Bourse aux Loisirs Solidaire est organisée par l'Association Socioculturelle Courteline, 48 rue Georges Courteline à TOURS. Le dépôt des articles s'effectue du 1^{er} août au 6 septembre 2016. La bourse a lieu le samedi 10 septembre 2016. Les gagnants du jeu-concours seront désignés ce même 10 septembre 2016.

Le don d'articles de sports et de loisirs par foyer à l'Association Courteline donne droit à une participation au jeu-concours organisé par l'association. Chaque foyer ne peut s'inscrire qu'une seule fois.

Article 2 : Collecte des équipements de loisirs

Le point de collecte des vêtements se situe au secrétariat de l'Association, au 48 rue Georges Courteline à Tours. Toute personne souhaitant déposer des lots devra se présenter aux heures d'ouverture du secrétariat et remplir la fiche d'inscription à la bourse et au jeu-concours.

Article 3 : Conditions du don d'articles

Les articles déposés devront être en bon état (pas de trous, tâches minimales à préciser, ensemble complets) et lavés. Les ensembles devront être accrochés (épingles ou couture). Il est impératif de fournir les articles par paire le cas échéant (chaussures).

L'Association Courteline se réserve le droit de refuser des articles jugés inadaptés (trop volumineux, trop spécialisés, trop abîmés, trop sales). Une liste préétablie des dons acceptés est consultable au secrétariat de l'association et sur le site internet (www.courteline.fr).

Le nombre d'article déposé par foyer est limité à quinze.

Article 4 : Réclamation des articles

Aucun article ne pourra être réclamé par son donneur après le dépôt. Les articles invendus seront distribués à des organismes spécialisés dans la collecte de dons.

Article 5 : Jeu-concours

Le jeu-concours permet aux foyers qui ont donné au moins trois articles à la bourse de participer au tirage au sort qui aura lieu le samedi 10 septembre 2016 à 17h00 à l'association Courteline.

Il y aura trois foyers gagnants.

Les lots sont les suivants : trois réductions de 50% sur des activités de loisirs ou stages organisés par l'Association Courteline.

Chaque gagnant se verra attribuer une réduction de 50% à faire valoir lors de son inscription à une activité de loisirs ou un stage organisé par l'Association Courteline du 12 septembre 2016 au 23 juin 2017. Cette réduction peut s'appliquer à n'importe quel membre du foyer gagnant, sur toutes les activités de loisirs proposées par l'Association. Elle ne peut être cédée à un tiers.

Le foyer doit obligatoirement s'inscrire au secrétariat pendant les heures d'ouverture de celui-ci et récupérer un ticket numéroté pour participer au jeu-concours. En cas de gain d'un prix, le ticket numéroté sera réclamé pour preuve.

Article 6 :

L'Association Courteline s'engage à utiliser les bénéfices de cette bourse aux loisirs pour financer une activité ou un stage de loisirs pour un enfant qui n'en a pas les moyens et en aucun cas pour un autre usage.

Nom, prénom :

Date et signature précédées de la mention « Lu et approuvé » :

« BOURSE AUX LOISIRS SOLIDAIRE » Association Socioculturelle Courteline

> Liste des équipements acceptés :

- DANSE
- justaucorps de danse et gym
 - collant de danse classique
 - collant de danse (type legging)
 - chaussons de danse classique
 - chaussons rythmiques
 - chaussures danse jazz et contemporain
 - genouillères danse
 - cache-cœur
 - jupette danse
 - guêtres
 - pantalon de danse
 - t-shirt de danse, de fitness, de sport.

VETEMENTS et CHAUSSURES

- pantalon de sport (jogging, short, legging)
- t-shirt de danse, de fitness, de sport.
- baskets de fitness (intérieur)
- baskets de sport
- chaussures de foot
- kimono

NATATION

- brassards, bouée « bébé nageur »
- accessoires natation : palmes, lunettes, pullboy, plaquettes (sauf bonnet de bain)

ACCESSOIRES

- sac de sport
- matériel de fitness : petites haltères, élastiques, ballon, appareil à abdos
- accessoires yoga : tapis, brique yoga
- Protections hockey, foot, rugby

MATERIEL

- raquettes ping-pong, badminton, tennis (bon état !)
- balles (bon état et « sportives » !)

> Liste des équipements refusés :

- sous-vêtements de sport, maillot de bain
- matériel d'équitation
- matériel de musculation encombrant
- matériel encombrant : vélos, arcs, trottinettes

L'équipe de Courteline se réserve le droit de refuser des objets jugés inadaptés (trop volumineux, trop spécialisés, trop abîmés, trop sales) – cf. Article 3 du règlement de la Bourse aux Loisirs Solidaire.

FICHE D'INSCRIPTION « BOURSE AUX LOISIRS SOLIDAIRE »
Association Socioculturelle Courteline

FAMILLE (nom, prénom du responsable) : _____

N° liste : _____ (à remplir par le secrétariat)

N° téléphone : _____

Mail : _____

Réf. article	Description de l'article (type, taille, couleur, marque)	Etat (neuf, bon, usé)	Remarque (distinguer si plusieurs articles identiques)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

Total des articles donnés : _____

Signature du dépositaire, pour accord dépôt définitif (date, nom, signature) :